



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	15	20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 28 mars 2024

**Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - François-Marie LUCCHETTI - François GRISANTI.

**Absents excusés** : Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO).

**Absents** : Jean-Charles GIABICONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Laetitia OLIVESI - Jessica LOPES-BARROSO - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE - Anthony GANDOLFI.

**Délibération : N°32-10-04-24**

**Objet : Vote du compte administratif 2023.**

Le Maire se retire.

L'adjointe au Maire déléguée aux Finances soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Ainsi le Conseil municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit, en euros :

BUDGET PRINCIPAL	Résultats exercice 2023		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2022		Solde exécution 2023		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
	652.311,49	-1.750.744,99	1.000.000,00	1.906.339,78	1.652.311,49	155.594,79	1.807.906,28

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20240416-32-10-04-24-BF  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Madame l'adjointe déléguée aux Finances et après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE :**

**ARTICLE PREMIER :** de donner acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2023, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif principal, ainsi que les informations prévues par le décret n° 93- 570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

**ARTICLE 2 :** de constater pour les comptes administratifs visés à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Résultats exercice 2023		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2022		Solde exécution 2023		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
	652.311,49	-1.750.744,99	1.000.000,00	1.906.339,78	1.652.311,49	155.594,79	1.807.906,28

**ARTICLE 3 :** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE 4 :** de constater et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice comme suit : excédent de 1.807.906,28 €.

**ARTICLE 5 :** d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 du budget principal.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

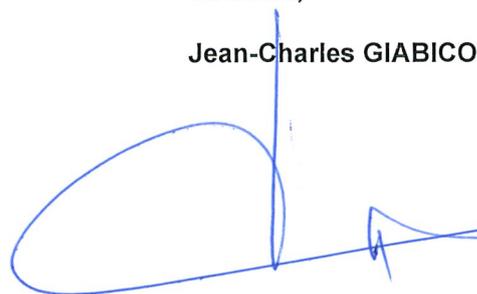
**Annexe délibération : Compte Administratif + Restes à réaliser**

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,**

**Jean-Charles GIABICONI**



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20240416-32-10-04-24-BF  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024